



Caroline Tardif

Avocate

Parcours professionnel

Associée

Me Caroline Tardif travaille principalement dans les domaines de la Faillite, insolvabilité et restructuration, le Litige et la Résolution des différends.

Me Tardif exerce principalement en litige civil et commercial, notamment dans les domaines de la responsabilité civile, des bris de contrat, des conflits entre actionnaires et toutes procédures d'urgence, tel que l'obtention d'ordonnances d'injonction et de mesures de sauvegarde. Elle consacre également une partie importante de ses activités en droit bancaire et en restructuration-insolvabilité, notamment en matière de financement, recouvrement, réalisation, redressement et insolvabilité. Elle représente la plupart du temps des créanciers garantis, des syndics et des contrôleurs. Elle est aussi impliquée dans des dossiers de responsabilité professionnelle, notamment de comptables, d'architectes et d'ingénieurs.

Me Tardif plaide régulièrement devant les tribunaux et sa pratique couvre tous les champs du litige, que ce soit au niveau des conseils, du règlement des conflits et de la représentation devant les tribunaux.

Distinctions

Me Tardif est reconnue dans le prestigieux répertoire juridique The Best Lawyers in Canada 2025 pour son travail en litige civil et commercial.

Implications

- Membre du conseil d'administration de la Fondation IUCPQ
- Vice-présidente du comité Génération M et représentante au conseil d'administration de la Fondation du Musée de la civilisation
- Présidente du conseil d'administration des Missions commerciales de l'Université Laval
- Membre du Comité d'investissement communautaire Québec-Beauce de TELUS

Coordonnées

Téléphone : 418-640-4458

caroline.tardif@steinmonast.ca

Services offerts

- Droit bancaire
- Faillite, insolvabilité et restructuration
- Litige commercial
- Litiges et résolution des différends
- Recouvrement de créances et réalisation des sûretés

Formation

LL.B., Droit, 2012, Université Laval

Admission au barreau

2013